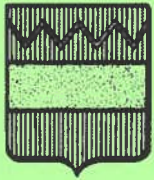


PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement d'Ath

COMMUNE

de

BRUGELETTE



Wallonie

**LIVRE I - URBANISME**  
**LIVRE II - AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par Frans D'HOE, propriétaire du bien sis, Rue de la Chapelle à Brugelette, cadastré DIV1, section B n°268R visant :

La construction d'un immeuble de 8 appartements.

**La demande est soumise à annonce de projet**

Conformément à l'article D.IV.40 et R.IV.40-2, 2° du CoDT :

*2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;*

L'affiche est posée ce 3 décembre 2020

**L'enquête se déroule du 09/12/2020 au 23/12/2020 inclus.**

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi **uniquement sur rendez-vous** (068/45.73.10) à l'adresse suivante : Grand Place, n°2a 7940 Brugelette.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme GASPARD Véronique téléphone : 068/45.73.10 et adresse mail : [urba-envir@brugelette.be](mailto:urba-envir@brugelette.be).

**Les réclamations et observations écrites avec toutes vos coordonnées sont à envoyer du 9 au 23 décembre 2020 au Collège communal :**

- par recommandée à l'adresse suivante Grand Place, n°2a 7940 Brugelette,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba-envir@brugelette.be](mailto:urba-envir@brugelette.be) .

Brugelette, le 2 décembre 2020

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale,  
Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,  
André DESMARLIERES